

## 60 - Subvention d'équipement à la Société protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : La Société Protectrice des Animaux de Besançon et de Franche-Comté est fortement implantée sur le territoire communal.

Elle compte environ 1 000 adhérents et une trentaine de bénévoles qui œuvrent quotidiennement en faveur de la prévention et du soin en direction des animaux abandonnés ou maltraités.

L'action de la SPA concourt également à la santé et à la sécurité publique.

Dans la perspective d'aménagement de son futur refuge, l'association envisage de s'équiper de matériel nécessaire à l'installation d'une salle de soins vétérinaires.

Cet équipement estimé à 10 000 € devra permettre de réaliser des soins et les opérations dans des conditions d'hygiène optimisées.

L'association mobilise une partie importante de ses fonds propres pour financer ses nouveaux locaux et sollicite le soutien de la Ville à hauteur de 4 000 € pour l'achat du matériel médical adapté.

En cas d'accord la somme de 4 000 € sera prélevée au chapitre 204.422.20421.000509. 47030.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention d'équipement de 4 000 € à la SPA.

«**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention sus-mentionnée.

*Récépissé préfectoral du 16 décembre 2014.*